



CONCEPT DE PROTECTION

Centre de Cours pour l'Optique CCO Lausanne


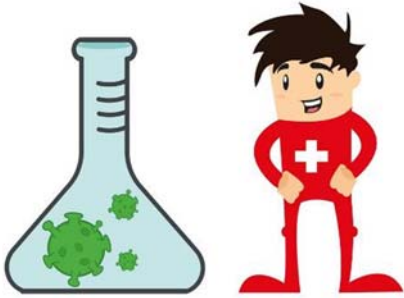
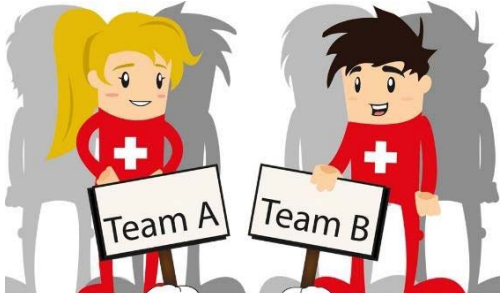



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'Économie, de
la Formation et de la Recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'Économie SECO

Département Fédéral de l'Intérieur DFI
Office Fédéral de la Santé Publique OFSP

SECO Version: 14 mai 2020

<p>S</p>	<p>S pour substitution, ce qui, dans le cas du COVID- 19, n'est possible que par une distance suffisamment grande (p.ex. Homeoffice).</p>	
<p>T</p>	<p>T pour mesures techniques (p. ex. verre acrylique, places de travail séparées, etc.).</p>	
<p>O</p>	<p>O pour mesures organisationnelles (p. ex. équipes séparées, planification des équipes modifiée).</p>	
<p>P</p>	<p>P pour mesures de protection personnelles (p.ex. masques hygiéniques, gants, etc.).</p>	

INTRODUCTION / RÈGLES DE BASE

Ce concept de protection vaut pour tous les cours de la formation initiale Opticien/nne CFC, ainsi qu'à tous les types de cours au Centre de Cours pour l'Optique CCO Lausanne.

Le concept de protection garantit que les exigences qui suivent ci-après sont satisfaites. Des mesures suffisantes et appropriées sont prévues pour chacune de ces exigences. Tous les visiteurs du centre de cours pour l'optique CCO Lausanne s'engagent à respecter ce concept de protection et à le contrôler dans leur sphère d'influence.

Nous en appelons à la responsabilité personnelle de tout un chacun.

1. HYGIÈNE DES MAINS

Au CCO, toutes les personnes se lavent régulièrement les mains.

Mesures

Le CCO met en place des distributeurs pour la désinfection des mains pour toutes les personnes présentes à différents endroits (entrée du bâtiment et salles de cours).

Les responsables des cours, les enseignants, les intervenants et les experts sont responsables pour que les apprenants et les participants aux cours se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains.

De manière générale, on renonce à se serrer la main.

2. RESPECTER LA DISTANCE

Les collaborateurs, les apprenants et les autres visiteurs du CCO Lausanne gardent, dans la mesure du possible, une distance d'au moins 1,5 m les uns des autres.

Mesures

Dans la mesure du possible, tous les repas sont pris de manière échelonnée dans le temps. La répartition des groupes et des heures de repas se fait en concertation entre les responsables des cours, les enseignants, les intervenants et les experts.

Les salles de cours et de réunion sont, dans la mesure du possible, aménagées (emplacement des chaises) de manière à ce que la distance minimale puisse être maintenue pendant un séminaire. Etant donné que la distance minimale ne peut, partiellement, au moins, pas être maintenue, le port du masque est obligatoire.

Chaque personne autorisée à passer la nuit obtient une chambre organisée par le CCO qui assure la distance minimale en cas d'occupation multiple.

La distance minimale doit également être respectée dans les toilettes (ainsi que dans les salles de bain lors de la nuit)! 2 personnes au maximum en même temps dans une installation sanitaire.

Les responsables des cours, les enseignants, les intervenants et les experts sont chargés de s'assurer que les apprenants, respectivement les participants aux cours, respectent les règles de distance.

TRAVAILLER AVEC DES DISTANCES INÉVITABLEMENT INFÉRIEURES À 1.5 M

Prise en compte des aspects spécifiques du travail et des situations de travail pour garantir la protection.

Mesures

Les mains doivent être lavées ou désinfectées soigneusement après chaque contact.

Vu que la distance minimale de 1,5 m ne peut pas être maintenue dans certains cas, le port d'un masque est obligatoire.

3. NETTOYAGE

Nettoyage régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes.

Mesures
Les surfaces fréquemment utilisées sont soigneusement nettoyées et désinfectées plusieurs fois par jour.
L'intervenant ou l'enseignant est responsable de s'assurer que les objets ou les surfaces fréquemment utilisés sont soigneusement nettoyés et désinfectés.
Le responsable des cours est responsable du nettoyage et de la désinfection en profondeur des machines et outils fréquemment utilisés.
Les machines et appareils utilisés en commun lors des travaux pratiques sont nettoyés par les apprenants à l'aide d'un désinfectant et de papier jetable lors du changement de groupe.
Après les repas, les tables de la salle de séjour sont nettoyées par les apprenants / participants aux cours avec des désinfectants de surface.
Après le Check Out, les chambres externes pour les nuitées sont nettoyées et désinfectées particulièrement soigneusement par le propriétaire.
Les toilettes sont régulièrement nettoyées à fond.
Tous les locaux doivent être régulièrement et largement aérés. Les salles de classe doivent être aérées pendant au moins 5 minutes après chaque cours.

4. PERSONNES PARTICULIÈREMENT À RISQUE

Mesures
Toutes les personnes faisant partie d'un groupe à risque lié à la santé s'annoncent au préalable auprès de la direction des cours compétente.

5. AUX PERSONNES SOUFFRANT DU COVID-19

Mesures
Les personnes présentant des symptômes de maladie restent à la maison et informent la direction des cours compétente et le CCO par courriel (cco@afpo.ch).
Les personnes développant des symptômes de maladie pendant le séjour informent immédiatement la direction des cours compétente.
Les instructions d'isolement selon l'OFSP doivent être suivies. http://www.ofsp.admin.ch/isolation-et-quarantaene

6. SITUATIONS DE TRAVAIL PARTICULIÈRES

Prise en compte des aspects spécifiques du travail et des situations de travail pour assurer la protection

Mesures

Les objets réutilisables sont désinfectés à plusieurs reprises

Pour les cours pratiques, on travaille avec prévoyance. Il existe une obligation générale du port du masque. Pour les examens partiels, un vitrage de protection supplémentaire sera installé.

Les masques d'hygiène sont remplacés après chaque bloc de travail.

7. INFORMATION

Information aux employés et autres personnes concernées par les dispositions et mesures.

Aux cours, renvoyer les malades à la maison et les instruire pour suivre l'(auto)isolation selon l'OFSP.

Mesures

Les affiches de l'OFSP, relatives aux mesures de protection, sont suspendues à chaque entrée, ainsi que dans les salles de cours.

Au début des cours, les responsables des cours, les enseignants, les intervenants et les experts rendent les participants aux cours attentifs aux dispositions et s'assurent que les règles sont strictement mises en œuvre.

8. MANAGEMENT

Dispositions pour le management, afin de mettre en œuvre et d'adapter les mesures de protection avec efficacité. Protection adaptée aux personnes particulièrement à risque.

Mesures

La direction du Centre CI du CCO, les responsables des cours, ainsi que les experts en chef, sont responsables de la mise en œuvre des mesures à observer. Les violations sont signalées au secrétariat.

En cas de violations, le CCO se réserve le droit d'exclure les apprenants, ainsi que les clients d'événements externes, de la participation aux cours.

9. AUTRES MESURES DE PROTECTION

Mesures

Le changement d'habits dans les couloirs avant et après les CI / PQ se fait chaque fois de manière échelonnée selon les instructions de la direction des cours compétente. L'occupation maximale des couloirs doit être respectée.

Jusqu'à nouvel ordre, les journaux et périodiques ne sont plus mis à disposition.

10. ANNEXES

Annexes

Nous recommandons le téléchargement de la SwissCovid App.

Matériel d'information relatif au COVID-19

<https://ofsp-coronavirus.ch/telechargements/>

Informations actuelles de l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP):

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/so-schuetzen-wir-uns.html>

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html>

CONCLUSION

Ce document a été établi sur la base d'une solution pour la branche: Oui Non

Ce document est remis à tous les collaborateurs, responsables des cours, enseignants, intervenants et experts, et clients. Il est aussi affiché à l'entrée du CCO.

Fondation OPTIQUESUISSE



Christian Loser
Secrétaire Fondation OPTIQUESUISSE

Centre de Cours pour l'Optique CCO



Thierry Egli
Responsable Centre de Cours pour l'Optique CCO